

Christian Ducotterd / Charles de Reyff, députés		P2047.09	
Concept global des transports publics dans l'agglomération fribourgeoise		DEE	
		Cosignataires:	10
Reçu SGC:	11.02.09	Transmis CHA:	19.02.09*
		Parution BGC:	fév. 2009

Dépôt et développement

La position stratégique de notre canton, à cheval sur les frontières linguistiques et à proximité des métropoles bernoise et lausannoise, est un atout indéniable pour la poursuite de son rayonnement et de son développement. Le renforcement de notre attractivité économique et sociale passe par la mise en place d'un réseau de transports publics performant, en première priorité en site propre. Nous devons répondre à la demande d'une population qui sera en forte augmentation durant la prochaine décennie. Notre canton possède un réseau ferroviaire qui doit être amélioré, tant au niveau des infrastructures que des cadences, afin de rester concurrentiel et même devenir à terme plus attractif que la mobilité motorisée individuelle entre la capitale et les pôles économiques cantonaux.

La mise en place d'un réseau express régional (RER) permettrait d'atteindre le but d'une meilleure desserte ferroviaire sur le terme. Celui-ci devrait inclure l'ensemble de la desserte cantonale ainsi que toutes les compagnies ferroviaires (CFF, TPF, BLS) qui le desservent actuellement. Des accès rapides avec des bonnes correspondances sur Berne, Lausanne et Neuchâtel devront être garantis. Un accent particulier doit être mis sur les infrastructures ferroviaires liant les différentes villes de notre canton et sa capitale.

Au niveau de l'agglomération de Fribourg, un effort concret et un engagement ferme des collectivités publiques (canton et communes de l'agglomération) devront être fournis à la Confédération afin de bénéficier de subventions fédérales conséquentes dans le cadre du fonds fédéral pour les infrastructures (deuxième paquet de mesures 2015 – 2019).

Pour l'agglomération de Fribourg, nous relevons que de nombreux objets sont en projet ou sont déjà intégrés dans des plans existants. Nous notons par exemple :

- le dédoublement de la voie ferroviaire entre Givisiez et Fribourg qui permettrait d'augmenter considérablement la cadence des trains en provenance et en destination de Payerne - Yverdon ainsi que de Morat - Neuchâtel.
- le déplacement de la halte de Givisiez dans le secteur de la Faye.
- la construction d'une halte de Granges-Paccot (secteur Agy) qui permettraient aux utilisateurs en provenance du nord du canton de ce rendre dans ce secteur sans passer par le centre ville, ce qui rend l'utilisation du train fortement plus attrayante
- la construction d'une halte de Saint-Léonard afin de faciliter l'utilisation des transports publics pour les passagers provenant d'outre Sarine.
- la construction d'une halte d'Avry absolument nécessaire après la construction du Cycle d'orientation de Sarine-Ouest et pour la population de la région.
- La mise sur pied d'un système de transport public efficace en site propre entre la gare de Fribourg et Marly

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Nous demandons par ce postulat qu'une étude soit faite afin d'optimiser les transports publics entre les différentes régions du canton et sa capitale.

Le rapport résultant du postulat doit permettre de contenir les différents éléments nécessaires à l'optimisation des transports publics dans un seul document, d'avoir une vue d'un ensemble cohérent et ainsi d'éviter de travailler au coup par coup.

Un plan décrivant les délais de réalisation envisageables devra accompagner ce rapport. Par ce biais, tant le Conseil d'Etat que les communes et les communautés de transport seront au clair et pourront coordonner au mieux leurs actions pour les années à venir.

Les agglomérations doivent avoir un fort soutien de l'Etat pour pouvoir concrétiser ces projets importants pour le développement de notre canton. Un partenariat doit être établi entre ces entités. Nous demandons de relever les différents moyens techniques (ou financiers) que peut apporter l'Etat aux agglomérations de Fribourg et de Bulle afin qu'elles puissent bénéficier de subventions fédérales pour réaliser les infrastructures manquantes telles que développées précédemment.

L'étude devrait permettre de définir les responsabilités concernant les différentes infrastructures nécessaires ainsi que le mode de financement pour chacune d'elles.

* * *